



## V-Label

V-Label est le label des produits et services végans et végétariens.

### Détenteur de la marque / du programme

Le propriétaire de la marque est V-Label GmbH en Suisse, le label a été créé en 1996.

Le propriétaire du programme Swissveg, fondé en 1993, est le plus grand groupe d'intérêt des personnes véganes et végétariennes en Suisse :

Swissveg  
Niederfeldstrasse 92  
CH-8408 Winterthur  
Téléphone 071 477 33 86  
Email : [info@swissveg.ch](mailto:info@swissveg.ch)  
[www.swissveg.ch](http://www.swissveg.ch)

### Publique cible

Entreprises de produits alimentaires

### Utilité pour le client

Identification reconnue des produits végans et végétariens

### Exigences principales et possibilités de distinction



Un produit végan est un produit qui n'est pas d'origine animale et dans lequel, à tous les stades de la production et de la transformation, aucun ajout, ingrédient ou composant (y compris les additifs, les supports, les arômes, les parfums et les enzymes) ou auxiliaire de transformation ou non-additif, utilisé de la même manière et dans le même but que les auxiliaires de transformation, d'origine animale, n'a été ajouté ou utilisé, que ce soit sous forme transformée ou non.



Sont considérés comme végétariens, les produits qui remplissent les exigences "véganes", mais dans la fabrication desquels peuvent avoir été ajoutés ou utilisés du lait, du colostrum, des œufs de volaille de ferme, du miel d'abeille, de la cire d'abeille, de la propolis, de la laine ou de la graisse de laine/lanoline provenant de moutons vivants, ou leurs composants ou des produits dérivés.

### Règlements / Standards

Critères applicables au V-Label :  
<https://www.v-label.com/>

### Questions et réponses

<https://www.swissveg.ch/Firmenseite>

### Inscription

Directement auprès de Swissveg :  
<https://www.swissveg.ch/contacts>

Après le processus administratif de certification, Swissveg décide si un contrôle sur place est nécessaire durant l'année concernée. L'entreprise alimentaire peut alors choisir ProCert comme organisme de contrôle.

### Audit

Selon les directives de Swissveg, voir plus haut

### Coûts

Sur demande, selon la taille de l'entreprise

### Personne de contact ProCert

Raphael Sermet  
Suisse alémanique & Romandie  
Tel. 031 560 67 69  
[r.sermet@procert.ch](mailto:r.sermet@procert.ch)

Source : [www.swissveg.ch](http://www.swissveg.ch)